

## 1. Identification

**Identificateur de produit****Identité du produit**

Al+Clear® A7

**Autres moyens d'identification;**

Al+Clear® A7 (CHE-5069S)

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé**

Contrôle de l'ammoniac dans les maisons de volailles. Acidification de la litière de volaille et inhibition de la croissance des pathogènes. Liage du phosphore.

**Restrictions d'utilisation :**

Non disponible.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société**

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)  
155 Gordon Baker Road Suite 300  
Toronto, Ontario M2H 3N5  
416-496-5856

Chemtrade Logistics Inc. (US)  
90 East Halsey Road, Suite 200  
Parsippany, NJ 07054  
(800) 228- 8558

**Secours****Téléphone No**

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)  
CHEMTREC +1-800-424-9300  
Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

**Service clientèle:**

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856  
[www.chemtradelogistics.com](http://www.chemtradelogistics.com)

## 2. Identification des dangers du produit

**Classification de la substance ou du mélange**

Corrosion du métal; H290

Peut-être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée / irritation cutanée  
catégorie 1C; H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318

Provoque des lésions oculaires graves.

### Éléments d'étiquetage



**Danger**

H290 Peut-être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### **[Prévention] :**

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire, une protection faciale.

### **[Réponse] :**

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P301+330+331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### **[Stockage] :**

P405 Garder sous clef.

P406 Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

**[Disposition] :**

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

**Autres dangers**

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

**3. Composition / informations sur les composants**

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Sulfate d'aluminium Numéro CAS: 10043-01-3 Synonymes : Aucune information disponible	30 - 60	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Corrosion du métal; H290 Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1C; H314*	Pas de données disponibles.-
Acide sulfurique Numéro CAS: 7664-93-9 Synonymes : Aucune information disponible	7 - 13	Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1A; H314: C ≥ 15 % Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319: 5 % ≤ C < 15 % Corrosion du métal; H290 > 1%	Pas de données disponibles.-

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

\*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

\*Classification de la corrosion cutanée basée sur les résultats du test Corrositex®. Corrositex® est une méthode de test in vitro validée et reconnue par l'OCDE qui évalue si une substance peut provoquer une corrosion de la peau.

**Section 4. Premiers secours****Description des premiers secours****Généralités**

En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

**Inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

<b>Yeux</b>	Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
<b>Peau</b>	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et boire lentement plusieurs verres d'eau. Appeler un médecin. Ne PAS administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou prise de convulsions.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	
<b>Résumé</b>	Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires. <b>Effets aigus sur la santé:</b> la substance provoque de graves dommages aux yeux et des brûlures graves. YEUX: Le contact provoque de graves dommages aux yeux. Provoque des dommages permanents à la cornée, iris, ou conjonctive avec rougeur, douleur, gonflement, vision floue, et des brûlures graves (Immédiat). Aucun effet retardé du contact visuel n'est prévu. Aucun effet chronique du contact visuel n'est connu. (IMMÉDIAT) PEAU: Provoque une irritation sévère qui va progresser vers des brûlures chimiques. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, de la douleur, des brûlures cutanées graves et des cloques. (Immédiat). Aucun effet retardé du contact avec la peau n'est prévu. Aucun effet chronique du contact avec la peau n'est connu.  INHALATION : Peut-être corrosif pour les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. (Immédiat). Peut causer un oedème pulmonaire retardé. Aucun effet chronique de l'inhalation n'est connu. INGESTION : Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, et du tractus gastro-intestinal (Immédiat). Aucun symptôme retardé de l'ingestion n'est prévu. Aucun effet chronique de l'ingestion n'est connu.  <b>Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :</b> En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. Voir la section 2 pour plus de détails.
<b>Yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Peau</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>Effets chroniques</b>	<b>Symptômes chroniques :</b> Pas disponible, aucun connu

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction recommandés:** Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

**Agents extincteurs inappropriés :** Ne pas utiliser un jet d'eau ou un gros jet d'eau. L'utilisation d'un gros jet d'eau peut propager le feu.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Oxydes de soufre à températures élevées. Des gaz dangereux peuvent se former au contact de substances chimiques comme les cyanures, les sulfures et les carbures.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

### Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fumésr.

**Risque d'incendie:** Le produit n'est pas inflammable, mais peut brûler à des températures élevées. **Produits de combustion dangereux :** Oxydes d'aluminium. Oxydes de soufre. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Cyanure d'hydrogène,

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif. Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

**Instructions de lutte contre les feux:** N'entree pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela Peut-être fait sans risque. **Exercice prudence lorsque vous combattez un incendie chimique.**

**Les réactions dangereuses** se produiront pas dans des conditions normales.

**Autres informations:** Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.

**Guide ERG N°** 154

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. L'avez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

#### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Contenir, diluer avec précaution à l'eau et neutraliser avec de la soude ou de la chaux.

**Pour l'isolation :** Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

## **Section 7. Manipulation et stockage**

#### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Rangement sous clé.

Ne pas ajouter d'eau au contenu du récipient du fait des risques de réaction violente. Toujours ajouter lentement et par petites quantités. Ne jamais utiliser d'eau chaude. Ne jamais ajouter d'eau aux acides, mais toujours ajouter les acides à l'eau.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

#### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer à une température comprise entre -5°C et 40°C.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Bases fortes. Alcalis. Métaux.

Peut-être corrosif pour les métaux. Peut libérer des vapeurs corrosives.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

#### **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Contrôle de l'ammoniac dans les maisons de volailles. Acidification de la litière de volaille et inhibition de la croissance des pathogènes. Liage du phosphore.

**Restrictions d'utilisation :**

Non disponible.

**Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**
**Paramètres de contrôle**
**Exposition**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7664-93-9	Acide sulfurique	ACGIH	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (T) Thoracic Fraction
		OSHA	1 mg/m <sup>3</sup>
		NIOSH	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>
		Alberta	1 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL
		Colombie-Britannique	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (contenues dans des brouillards d'acides inorganiques forts, thoracic)
		Manitoba	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic particules fines)
		Nouveau-Brunswick	1 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic particules fines)
		Nouvelle-Écosse	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic particules fines)
		Territoires du Nord-Ouest	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic fraction, brouillards d'acide fort uniquement) 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL (thoracic fraction, brouillards d'acide fort uniquement)
		Nunavut	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL (thoracic fraction)
		Ontario	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic)
		Île-du-Prince-Édouard	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic particules fines)
		Québec	1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV 3 mg/m <sup>3</sup> STEV
		Saskatchewan	0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL (thoracic fraction)
		Yukon	1 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL
10043-01-3	Sulfate d'aluminium	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie

		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

**Contrôles de l'exposition**
**Respiratoire**

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

**Yeux**

Portez des lunettes de sécurité chimique et un écran facial. **Lorsqu'il existe un potentiel d'éclaboussure plus élevé** (p. ex. chargement, déchargement, rupture de ligne, échantillonnage du produit), porter des lunettes de protection et un écran facial avec protection latérale et mentonnière : produits chimiques et résistants aux chocs.

**Peau**

Portez des gants résistants aux produits chimiques : Polychlorure de vinyle (PVC), nitrile, viton™ (une marque de commerce de la société Chemours), butyle ou caoutchouc butyle. Portez des vêtements résistants aux produits chimiques. **Lorsqu'il existe un potentiel d'éclaboussures élevé** (par exemple, lors du chargement, du déchargement, de la rupture de ligne, de l'échantillonnage de produit), portez un casque de protection et une protection contre les éclaboussures de produits chimiques, une veste et un pantalon ou une salopette résistants aux produits chimiques : PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou polyester trilaminé gore.

**Contrôles d'ingénierie**

**Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés** : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

**Autres pratiques de travail**

Portez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié : gants compatibles avec les produits chimiques (par exemple, PVC, nitrile, Viton Butyle ou caoutchouc butyle), vêtements résistants aux produits chimiques (par exemple, PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou polyester trilaminé à bords renforcés), lunettes de sécurité et écran facial résistants aux produits chimiques. En cas de ventilation insuffisante, portez une protection respiratoire.

**EN CAS DE RISQUE D'ÉCLABOUSSURES ÉLEVÉ** (par exemple, chargement, déchargement, rupture de conduite, prélèvement d'échantillons de produit), portez un casque et une cagoule antiéclaboussures chimiques, une veste et un pantalon ou une salopette résistants aux produits chimiques : PVC, néoprène, polyester enduit de PVC ou polyester trilaminé à bords renforcés. Respectez toutes



les consignes affichées relatives aux EPI **ET** portez des lunettes de sécurité et un écran facial avec protection latérale et mentonnière : résistants aux produits chimiques et aux impacts. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs. Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails). Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Clair, vert clair ou ambre
<b>Odeur</b>	pas d'odeur
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	< -18 °C (0 °F)
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Nest pas applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
<b>Point d'éclair</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>Température de dégradation (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>pH</b>	<1
<b>Viscosité (cSt)</b>	Aucune information disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Complètement soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Aucune information disponible
<b>Tension de vapeur (Pa)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	Aucune information disponible



Acide sulfurique - (7664-93-9)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
--------------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

**Données sur la cancérogénicité**

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
7664-93-9	Acide sulfurique	CIRC	Groupe 1
		ACGIH	A2 (in strong inorganic acid mists)
10043-01-3	Sulfate d'aluminium	CIRC	No
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

**Voies d'entrée possibles :**

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

**Symptômes et effets, aigus et différés :**

Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires.

**Effets aigus sur la santé:** la substance provoque de graves dommages aux yeux et des brûlures graves.

**YEUX:** Le contact provoque de graves dommages aux yeux. Provoque des dommages permanents à la cornée, iris, ou conjonctive avec rougeur, douleur, gonflement, vision floue, et des brûlures graves (Immédiat). Aucun effet retardé du contact visuel n'est prévu. Aucun effet chronique du contact visuel n'est connu. (IMMÉDIAT)

**PEAU:** Provoque une irritation sévère qui va progresser vers des brûlures chimiques. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, de la douleur, des brûlures cutanées graves et des cloques. (Immédiat). Aucun effet retardé du contact avec la peau n'est prévu. Aucun effet chronique du contact avec la peau n'est connu.

**INHALATION :** Peut-être corrosif pour les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. (Immédiat). Peut causer un oedème pulmonaire retardé. Aucun effet chronique de l'inhalation n'est connu.

**INGESTION :** Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, et du tractus gastro-intestinal (Immédiat). Aucun symptôme retardé de l'ingestion n'est prévu. Aucun effet chronique de l'ingestion n'est connu.

**Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :** En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

**Yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

**Peau** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Effets chroniques** **Symptômes chroniques :** Pas disponible, aucun connu

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Sulfate d'aluminium - (10043-01-3)	186.00, Danio rerio	38.20, Daphnia	Pas de données disponibles
Acide sulfurique - (7664-93-9)	27.00, Lepomis macrochirus	100.00, Desmodesmus subspicatus	100.00, Desmodesmus subspicatus

### Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### Section 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

**Écologie - Déchets** : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

**Informations Supplémentaires** : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

### Section 14. Informations relatives au transport



Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

#### DOT (transport terrestre national)

<b>Numéro ONU</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	UN3264,Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a. (Contient du sulfate d'aluminium, acide sulfurique),8,III
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>Sous-classe</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	III

#### TMD (transport terrestre national)

<b>Numéro ONU</b>	UN3264
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a. (Contient du sulfate d'aluminium, acide sulfurique)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>Sous-classe</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	III

#### IMO / IMDG (transport maritime)

<b>Numéro ONU</b>	UN3264
-------------------	--------

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a. (Contient du sulfate d'aluminium, acide sulfurique)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>Sous-classe</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	III

<b>ICAO/IATA</b>	
<b>Numéro ONU</b>	UN3264
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a. (Contient du sulfate d'aluminium, acide sulfurique)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>Sous-classe</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	III

**Dangers pour l'environnement**

Polluant marin: Non;

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible

**Section 15. Informations réglementaires**

**Résumé sur les réglementations** La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

**Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):** Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

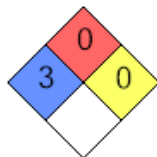
**Classement NFPA**

Santé (bleu) :3

Feu (rouge) :0

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :--



**Remarque :** Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérigènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurerait dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de

l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérigènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérigène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse [http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR\\_notices/admin\\_listing/intent\\_to\\_list/noil19b4.html](http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html).) ]

**Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):**

Sulfate d'aluminium  
Acide sulfurique  
eau

**CERCLA Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler :**

Sulfate d'aluminium ( 5,000.00)  
Acide sulfurique ( 1,000.00)

**EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:**

Acide sulfurique

**EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :**

Acide sulfurique

**Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :**

Sulfate d'aluminium  
Acide sulfurique  
eau

**Liste extérieure des substances (LES) :**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey :

Sulfate d'aluminium  
Acide sulfurique

**Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie :**

Sulfate d'aluminium  
Acide sulfurique

**Proposition 65 - Substances carcinogènes :**

Acide sulfurique

**Proposition 65 - Toxines de croissance :**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

**Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles :**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

**Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles :**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

**Proposition 65 Étiquette de Danger:**


WARNING: This product can expose you to chemicals including [Sulfuric acid], which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris [acide sulfurique], reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer. Pour plus d'informations, consultez [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Remarque :** Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurerait dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérogènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse [http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR\\_notices/admin\\_listing/intent\\_to\\_list/noil19b4.html](http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html).) ]

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	US TSCA	Australia AICS	Korea ECL	EU EINECS	EU ELINCS	EU SVHC	EN NLP	Mexico INSQ
Sulfate d'aluminium (10043-01-3)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Acide sulfurique (7664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui

Nom du produit chimique (Numéro CAS)	China IECSC	Japan ENCS	Japan ISHL	Japan PDSCS	Japan PRTR 1	Japan PRTR 2	Philippines PICCS	New Zealand NZIOC
Sulfate d'aluminium (10043-01-3)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Acide sulfurique (7664-93-9)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui

**Section 16. Autres informations**

**Date de révision** 02/05/2026  
**Numéro de fiche** 7  
**sigalétique**



Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H290 Peut-être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document